



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/05/062

Finances locales – subventions

Séance du 19 mai 2025
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Modification du plan de financement pour le projet du Parc Nelson Mandela et l'aménagement des abords d'un centre commercial

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ
René GIMENEZ a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue à l'unanimité** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE (2)).

Suite délibération n° 2025/05/062

RAPPORTEUR : M. Farouk MOUSSA, adjoint au maire

EXPOSE : Pour rappel, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), le quartier de la Costière sur la commune de Vauvert a été retenu comme un quartier prioritaire d'intérêt régional.

La Ville de Vauvert a signé le 3 décembre 2020 une convention pluriannuelle portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier des Costières.

Le Quartier Politique de la Ville des Costières à Vauvert accueille actuellement, un pôle commercial de proximité en difficulté, au sein de la copropriété Le Montcalm faisant l'objet d'une OPAH-CD, portée par la communauté de Communes de Petites Camargue.

La convention du NPNRU prévoit une opération commerciale sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT consistant à construire sur la friche Nelson Mandela un ensemble d'environ 600 m² qui relocalisera lesdits commerces du Montcalm qui le souhaitent.

En parallèle, une convention a été signée entre l'ANCT, la CCPC et la commune de Vauvert, prévoyant, entre autres pour cette dernière, l'aménagement des espaces extérieurs aux centre commerciale

Par ailleurs, dans le cadre d'une clause de revoyure, la même convention NPNRU prévoyait d'une part l'aménagement des abords dudit centre commercial et d'autre part l'aménagement du parc Nelson Mandela.

Par suite, un avenant I à ladite convention a été signé le 8 décembre 2023. Il intègre, en outre, ces deux nouvelles opérations : L'aménagement des abords du centre commercial et l'aménagement du parc Nelson Mandela.

Ces aménagements prennent en compte : l'aspect paysager pour le mieux vivre ensemble, le risque de ruissellement, la pollution des sols de l'ancien collège « La Vallée Verte », la désimperméabilisation des sols, le cheminement doux à travers le parc Mandela.

Avec ces aménagements le Parc Mandela deviendra, de fait, un poumon vert en plein cœur du QPV et permettra ainsi de rationaliser tous les déplacements au sein dudit QPV avec :

- Création d'espaces verts
- Création d'un parvis pour le bien vivre ensemble
- Création de cheminements doux
- Création d'un espace de jeux.
- Aménagement hydraulique pour la gestion du ruissellement et la protection des populations
- Création d'un espace de stationnement pour la desserte et l'attractivité du futur centre commercial conformément à nos obligations contractuelles.

Le quartier, dans sa configuration actuelle, n'offre aucun espace de convivialité et de partage aux habitants du QPV. Ces aménagements permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier en proposant un lieu de rencontre et d'animation tout en les préservant des risques de ruissellement.

En complément des financeurs ayant signé les conventions et l'avenant numéro I, le 21 mars 2024 la commune sollicitait avec l'envoi d'une lettre d'incitativité et une fiche de préprojet une demande d'aide FEDER auprès de la Région OCCITANIE.

Suite délibération n° 2025/05/062

Afin d'ajuster la demande initiale au résultat de l'appel d'offre du marché de travaux et en fonction des bases éligibles respectives de l'assiette subventionnable ci-après,

	Base éligible	Détail	Montant
FEDER	941 258,98 €	Lot 1 Abords du Centre Commercial	214 178,50 €
		Lot 2 Abords du Centre Commercial	30 640,64 €
		Lot 2 Parc Mandela	476 284,45 €
		Lot 1 Parc Mandela	127 618,43 €
		Forfait Communication	5 000,00 €
		Moe Parc Mandela	36 330,00 €
		Moe abords du centre commercial	47 227,96 €
		CSPS	3 979,00 €
CCPC	1 135 751,34 €	Étude Géotechnique	4 230,00 €
		ÉQRS	3 000,00 €
		Pollution des sols	2 540,00 €
		Etude ruissellement	11 912,00 €
		Etude ruissellement complémentaire _1	7 700,00 €
		Etude ruissellement complémentaire _2	2 900,00 €
		Moe Parc Mandela	36 330,00 €
		Moe abords du centre commercial	47 227,96 €
		CSPS	3 979,00 €
		Travaux abords du centre commercial	350 806,00 €
		Travaux Parc Mandela	660 126,38 €
		Forfait Communication	5 000,00 €
ANRU	1 010 932,38 €	Travaux abords du centre commercial	350 806,00 €
		Travaux Parc Mandela	660 126,38 €

Compte tenu de ces variations de bases éligibles, une pondération des différents montants propres à chaque financeur est nécessaire. C'est pourquoi il est proposé ci-dessous un plan de financement spécifique d'une part au FEDER (1), d'autre part à la Communauté de communes de petite Camargue (2).

Suite délibération n° 2025/05/062

I/ Il est proposé conseil municipal d'approuver, sur la base des assiettes éligibles et des montants pondérés qui en découlent, le **plan de financement FEDER** ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL	RESSOURCES	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL	%
DÉPENSES DE PERSONNEL DIRECTES		FINANCEMENTS PUBLICS		
070- DÉPENSES DE PERSONNEL (coût horaire unitaire)	- €	UNION EUROPEENNE	145 895,14 €	15,50%
070- DÉPENSES DE PERSONNEL (1.720h)	- €	ANRU	550 636,50 €	58,50%
050- DÉPENSES DE PERSONNEL (réel)	- €	ETAT (à préciser)	- €	0,00%
AUTRES DÉPENSES DIRECTES (à détailler dans l'onglet "autres dépenses directes")		ETAT (à préciser)	- €	0,00%
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	848 722,02 €	REGION OCCITANIE	- €	0,00%
040- Dépenses d'amortissement	- €	REGION (à préciser)	- €	0,00%
140- Dépenses de prestations externes	87 536,96 €	REGION (à préciser)	- €	0,00%
190- Dépenses liées aux participants	- €	DEPARTEMENT (à préciser)	- €	0,00%
200- Dépenses en nature	- €	DEPARTEMENT (à préciser)	- €	0,00%
210- Dépenses de communication de l'opération	5 000,00 €	DEPARTEMENT (à préciser)	- €	0,00%
220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	- €	CCPC	56 475,54 €	6,00%
230- Dépenses liées aux échanges électroniques de données dématérialisées	- €	0	- €	0,00%
240- Autres dépenses (à spécifier)	- €	AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)	- €	0,00%
FORFAIT E2C (action FSE+)		TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	753 007,18 €	80,00%
E2C (coût unitaire)	- €	FINANCEMENTS EXTERNES PRIVÉS		
FORFAIT DAEU (action FSE+)		FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00%
DAEU (coût unitaire)	- €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00%
FORFAIT DÉPENSES DIRECTES OU INDIRECTES		FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00%
Base de calcul	- €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00%
... Liste déroulante de choix ...	- €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00%
TOTAL DES DEPENSES	941 258,98 €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00%
		TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS	- €	0,00%
CONTRIBUTIONS EN NATURE				
		CONTRIBUTIONS EN NATURE	- €	0,00%
		TOTAL CONTRIBUTIONS EN NATURE	- €	0,00%
AUTOFINANCEMENT				
		AUTOFINANCEMENT	188 251,80 €	20,00%
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	188 251,80 €	20,00%
		TOTAL DES RESSOURCES	941 258,98 €	100%

Suite délibération n° 2025/05/062

2/ Il est proposé au conseil municipal d'approuver, sur la base des assiettes éligibles et des montants pondérés qui en découlent, le **plan de financement Communauté de Communes de Petite Camargue** ci-dessous :

Plan financement CCPC	
FEDER	145 895,14 €
CCPC	68 145,08 €
ANRU	591 395,44 €
Autofinancement	330 315,68 €
Total	1 135 751,34 €

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver les plans de financement tel que précisé ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande modificative d'aide européenne (FEDER)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type relative aux modalités de versement de participations financières de la communauté de Communes de Petite Camargue à un projet sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vauvert
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document se rapportant au projet dans sa phase opérationnelle.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Le maire,

Sandra LIAUTAUD

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
 La directrice générale des services,
 Yolande Cavalier